

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 février 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements par voie du PACTE d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer

NOR : INTA2004468A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 18 février 2020, est autorisée, au titre de l'année 2020, l'ouverture de recrutements par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

1° Pour les services localisés en région Ile-de-France, l'organisation du recrutement susmentionné fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur ;

2° Pour les services déconcentrés, à l'exception de la région Ile-de-France, l'organisation des recrutements susmentionnés feront l'objet d'arrêtés de chaque préfet de région.

Le nombre de postes offerts pour chaque recrutement sera fixé par arrêté ministériel.

Les candidats retirent et déposent les dossiers de candidature à l'agence Pôle emploi de leur lieu de domicile.